

Séance du 11 février 2025

DCM N° 2025-03

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Où ont pris part à la Délibération
29	29	21

L'an deux mil vingt-cinq

Date de la convocation

05/02/2025

Et le onze février

à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

Date d'Affichage

12/02/2025

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, MALAFRONTE Christine, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

3 Membres absents excusés (procurations) :

M. BIAGGINI Jean a donné procuration à MME ALBERTINI Francine

M. PASQUALINI Maurice a donné procuration à M. BATTESTI Gilles

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

8 Absents : GIAMARCHI Marie Dominique, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUSAT Alexandre, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, NAPPO Michelle.

Madame UGOLINI Nuria est nommée secrétaire.

Objet de la délibération
Subvention Collège de Montesoro :
Réalisation d'un projet d'action éducative

Madame SIMONI-PIACENTINI Céline, Adjointe au Maire, expose la demande d'un enseignant du Collège de Montesoro qui sollicite pour équilibrer son budget une aide financière de la commune pour son projet d'action éducative dans les Hautes-Alpes. Elle précise que 18 élèves sur 25 concernés par le projet sont domiciliés sur la commune, aussi elle propose de verser une subvention de 500 € au Collège de Montesoro.

OUÏ l'exposé de Madame SIMONI-PIACENTINI Céline, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- De verser une aide financière de 500 € au Collège de Montesoro dans le cadre de l'action éducative susvisée.

DIT

- Que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025 chapitre 65.

CHARGE

- Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

